

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	11

Date de convocation 29 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

Annule et remplace

DÉLIBÉRATION : N° 04-34-2026
OBJET : CREATION D'EMPLOIS
NON PERMANENTS POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITES

Le 05 juin 2026
A 18 heures

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes OUDIN Céline, DELEZAIVE Renée, BIGARD Marlène et BONNEVIALE Céline, Mrs M. HUAN Marc, LINK Phillip, CLEMENÇON Christian, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent et BONNAFON Yannick.

Absente excusée et représentée :

Mme BOURGEOIS Coralie a donné pouvoir à Mme Céline OUDIN

SECRETAIRE – Mme BIGARD Marlène

Présents : 10

Absents excusés : 1

Procurations : 1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. L. 332-23.1 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments publics ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la gestion des documents d'urbanisme et d'archivage ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de décider :

- la création d'un emploi non permanent d'agent contractuel sur le grade d'adjoint technique, adjoint technique principal de 1ère classe ou adjoint technique principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.
- la création d'un emploi non permanent d'agent contractuel sur le grade d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1ère classe ou adjoint administratif principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période maximale de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 031-213101561-20260605-DEL_04_34_26_AR-DE

Le Conseil Municipal valide la création des emplois non permanents.
Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11 (dont 1 pouvoir) voix ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Céline OUDIN

